



AVIS DE FNE ILE-DE-FRANCE

DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY

Monsieur le Commissaire enquêteur,

France Nature Environnement Ile-de-France (FNE-IDF) est la fédération régionale des associations franciliennes de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole de plus de 400 associations, unions ou collectifs départementaux et locaux, soit environ 40 000 adhérents.

Nous soutenons pleinement les avis déposés par nos structures départementales et en particulier celui, très documenté, de Environnement 92. Néanmoins, nous souhaitons intervenir dans le débat pour réaffirmer nos fondamentaux.

En premier lieu, France Nature Environnement Île-de-France veut rappeler ses réserves quant à la tenue de cette enquête publique en fin de période de confinement, alors que l'épidémie de Covid-19 fait toujours peur, mais aussi durant les fêtes de fin d'année. Nous aurions souhaité qu'elle ait lieu au printemps, qu'elle dure plus d'un mois et soit accompagnée de réunions publiques.

Le sujet est d'importance et il convient de l'aborder sous trois aspects : environnemental, patrimonial et social.

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr



L'aspect environnemental

Il faut tout d'abord prendre en compte les toutes dernières données concernant le réchauffement climatique. En effet, le projet qui nous est présenté, s'il était retenu, mettrait à mal un espace de nature qui permet de lutter contre les îlots de chaleurs, caractéristiques de nos villes denses. De part sa conception et son ancienneté la Cité-jardin de la Butte Rouge est un véritable écoquartier avant la lettre. Même si, comme le dit le rapport de présentation, il s'agit de « Retrouver l'entité esthétique de la Cité-jardin par un langage architectural s'inspirant de l'esprit d'origine. » il est bien clair qu'il faudrait plusieurs dizaines d'années avant de retrouver les aménités que procurent des arbres centenaires. De plus il est permis de douter que les aménagements prévus, en particulier la création de parkings souterrains en lieu et place de la pleine terre, permettent de retrouver un jour les services écosystémiques existant aujourd'hui.

FNE Île-de-France s'étonne qu'aucune étude d'impact environnemental ne soit fournie dans les documents étayant cette enquête.

L'aspect patrimonial

En cours de classement au titre de "site patrimonial remarquable" le site de la Butte Rouge est un joyau architectural. Les urbanistes du monde entier y font référence pour illustrer le concept de cité-jardin. L'intérêt patrimonial du site tient, non pas à quelques bâtiments remarquables qu'il conviendrait de conserver, mais bien à l'ensemble du quartier dans lequel vit près d'un tiers de la population de Châtenay-Malabry. Comme le rappellent les architectes signataires de l'appel du 6 avril 2019 : « Cette réalisation unique et exceptionnelle de 4000 logements sur un terrain de 70 hectares représente un modèle exemplaire de convergence entre la réforme sociale et l'invention architecturale ». Préserver et valoriser ce patrimoine francilien permettrait à la ville de Châtenay-Malabry de diversifier son offre touristique en donnant à voir l'ancêtre des écoquartiers.

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr



L'aspect social

Selon l'Observatoire de la précarité et du mal logement en 92, le taux de pauvreté de Châtenay touche 12,1 % des habitants, soit la neuvième position pour les villes les plus mal classées des Hauts-de-Seine, et son parc de logements sociaux régresse de 2003 à 2016. Le projet qui nous est présenté accentuera cette régression en réduisant de plus de la moitié le nombre de logements sociaux de la Butte Rouge.

Certes cet ensemble architectural remarquable doit être réhabilité et remis aux normes. Les habitants, tout en appréciant la qualité de vie permise par cette forme urbaine, se plaignent de l'humidité et du manque d'isolation. Il faut les entendre et entreprendre les travaux de fond nécessaires, mais cela doit être fait dans le respect de l'existant. D'autres cités jardins ont été réhabilitées à Stains et à Suresnes, cela peut être fait à Châtenay-Malabry.

Aussi FNE Île-de-France est défavorable à la modification n°4 du PLU de Châtenay-Malabry.

Luc Blanchard, le 30 décembre 2020

C
o
p
r
é
s
i
d
e
n
t

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr